

- (1) Que le levé topographique des sols, auquel participent des ministères fédéral et provinciaux de l'Agriculture et les collègues agricoles, soit accéléré et étendu de façon à en compléter la topographie, non seulement dans toutes les régions colonisées, mais aussi dans les zones non défrichées du Canada.
- (2) Que soit signalé aux autorités compétentes le besoin d'un relevé systématique concernant l'utilisation des terres, fondé sur des facteurs bien choisis, en vue de permettre une classification économique des terres selon leur utilisation possible.
- (3) Que l'activité des divers organismes concernant l'examen et la gestion des ressources hydrauliques ait plus d'envergure, particulièrement en ce qui a trait aux problèmes visant l'écoulement des eaux et l'érosion, ainsi qu'aux niveaux des nappes aquifères et aux besoins actuels et futurs possibles.
- (4) Que plus d'importance soit accordée aux études sur l'étendue optimum des fermes, l'organisation et les pratiques propres aux caractéristiques physiques des terres et aux conditions économiques de l'heure.

En outre, les recommandations suivantes sont présentées en vue d'un examen:

- (5) Qu'un organisme spécial soit établi pour recueillir, coordonner et distribuer aux cultivateurs les données des recherches du ministère fédéral de l'Agriculture, des ministères de l'Agriculture des gouvernements provinciaux, des universités, des collègues d'agriculture et autres organismes de recherches.
- (6) Que soit établi un service extérieur d'une plus grande envergure pour traiter les problèmes courants qui se présentent en fait de planification et d'administration agricole et de principe d'affaires en vue de résoudre les difficultés des petites unités agricoles qui sont peu rémunératrices. Ces services sont considérés comme des conditions nécessaires pour que les cultivateurs aient accès au crédit et pour que l'on puisse leur accorder des prêts plus généreux à longue ou à brève échéance ou à échéance moyenne.
- (7) Que l'on prenne les mesures nécessaires pour établir un programme plus vaste de formation professionnelle et technique dans les régions rurales.
- (8) Que les bureaux de placement des gouvernements améliorent et augmentent leurs services afin de permettre aux personnes qui habitent les régions rurales peu productives de trouver de l'emploi dans des secteurs autres que l'agriculture. Pour faciliter le fonctionnement de ce service, nous recommandons aussi qu'on procède au recensement et au classement de la main-d'oeuvre agricole et qu'on publie des rapports sur la disponibilité de cette main-d'oeuvre.